Les infos de la Mairie - **juin 2021**

Soignac

Au marché !

Des produits de la mer, de la terre et d'ailleurs. Le jeudi matin dans notre commune.

Solignac pratique

MAIRIE DE SOLIGNAC

Adresse : 57, avenue Saint-Eloi
87110 Solignac
Tél : 05 55 00 50 09
E-mail : mairie@solignac.fr
Site Web : www.solignac.fr
Facebook : mairie.solignac87

Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
Mardi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
Mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
Jeudi : 8h30-12h30
Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

En cas d'urgence les week-ends :
Numéro de téléphone de l'élu de permanence sur le répondeur de la mairie.

LA POSTE

Adresse : 57, avenue Saint-Eloi
87110 Solignac
Tél : 05 55 00 50 80

Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi, vendredi :
8h45-12h30 / 13h30-16h45

jeudi : 8h45-12h15
Fermée le jeudi après-midi et le samedi

SANTÉ

Cabinet médical Dupuytren
Docteurs BRISSAUD, BRUOT, CHABUT, FRUGIER, SOULLIER
Avenue de la Gare, 87110 Le Vigen
Tél : 05 55 00 51 69
Fax : 05 55 48 23 09

Cabinet médical
Docteur Astrid AGLIANY
Envaud, 87110 Solignac
Tél : 05 55 06 91 08

Cabinet infirmiers
C. FAUCHER - A. MAURILLEGANT
A. BRAUD - I. ROUFFANCHES
64, avenue Saint-Eloi, 87110 Solignac
Tél : 05 55 00 57 71

Croix Rouge Française
SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)
CSI (Centre de Soins Infirmiers)
16, rue François Perrin, 87110 Solignac
Tél : 05 55 00 51 39

Pharmacie de la Briance
3, place Lemaigre Dubreuil, 87110 Solignac
Tél : 05 55 00 51 30

Osthéopathe Pierre Porte
2, rue de la Peyrade, 87110 Solignac
Tél : 06 40 79 18 93

Cabinet de Kinésithérapeutes
4 bis, allée des Pommiers, 87110 Le Vigen
Tél : 06 19 56 81 53

Pédicure - Podologue
Nicolas Anselmino
9, avenue Frédéric Le Play, 87110 Le Vigen
Tél : 05 19 56 81 53

Céline Teillet Réflexologue
8, avenue Frédéric Le Play, 87110 Le Vigen
Tél : 06 44 96 21 21

ÉCOLE / ACCUEIL DE LOISIRS

École Val de Briance
Rue de la Peyrade. **Tél :** 05 55 90 61 55

École Mazabraud
Avenue du 11 Novembre. **Tél :** 05 55 90 61 52

Accueil de Loisirs
89, avenue Saint Éloi. **Tél :** 05 19 76 07 80 – 06 34 12 55 90
alsh.solignaclevigen@gmail.com
Horaires d'ouverture : 7h30-18h45

Multi-accueil « 1,2,3 Soleil »
Avenue Saint Éloi - **Tél :** 05 55 58 66 69
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Relais Assistants Maternels (RAM) Croque Lune
Résidence de la Halle 87220 Boisseuil - **Tél :** 05 55 58 83 06
ram@mairie-boisseuil87.fr

Assistante sociale
Tél : 05 55 30 09 90
Permanence à la mairie, sur rendez-vous,
les 1er et 3e lundis du mois, de 14h à 16h.

NUMÉROS D'URGENCE

Police : 17
Pompiers : 18
Urgences médicales 24h/24 et Samu : 15
Gendarmerie nationale : 05 55 00 50 03
Centre anti-poison : 05 56 96 40 80
EDF urgences dépannage : 09 726 750 87
GDF urgences dépannage : 0 800 473 333
SAUR urgences dépannage : 05 87 23 10 01
Déchetterie : 0 800 66 11 11 (appel gratuit)

Directeur de la publication : Alexandre PORTHEAULT.
Réalisation : Maryvonne COMES, Christine CARLIER , Nathalie COIGNAC, Nicole DUPIN, Laure FERNANDES, Claire MOURNETAS, Stéphane PECHER.
Graphisme : Chris NAYLOR-BALLESTEROS. **Réalisation :** Graphithéine.

Édito juin

Chères Solignacoises, chers Solignacois, comme toujours, le printemps se présente discrètement, pointant le bout de son nez un jour pour laisser la place le lendemain au gel et au vent. Nous nous devons d'être prudents car, comme le printemps, la Covid-19 nous réserve son lot d'imprévus. Mais grâce à l'initiative de nos médecins locaux, ainsi qu'à la mise à disposition de doses par le centre hospitalier de St Yrieix la Perche, nous pouvons tous commencer, au gré des vaccinations, à envisager la vie autrement. Malgré tout, nous devons encore être patients, et surtout prudents, les beaux jours arrivent et nous avons envie de retrouver une proximité qui nous est encore refusée. Être vacciné ne signifie pas pour autant négliger les gestes barrière, comme le port du masque par exemple, qui nous accompagnera malheureusement encore quelques temps.

Ainsi, notre vie quotidienne continue malgré les restrictions sanitaires et nous devons faire face à toutes nos responsabilités familiales et professionnelles, en intégrant ces contraintes, plus ou moins facilement. Aussi, vous aurez remarqué que la mairie n'était ouverte que sur rendez-vous durant les vacances scolaires d'avril. En effet, nous aussi, nous avons dû aménager notre planning afin de nous adapter aux absences du personnel liées à la gestion des gardes d'enfants. Depuis la rentrée de mai, nous vous accueillons à nouveau aux horaires habituels.

Le contexte particulier des derniers mois semble avoir changé certaines de nos routines. Davantage présents dans nos maisons, nous nous adonnons au jardinage ou engageons des travaux de rénovation. Parfois, on en oublie nos voisins et cela peut engendrer des problèmes de nuisance sonore. Jusqu'à présent, nous n'avions pas envisagé la mise en place d'un arrêté limitant l'usage des tondeuses et tronçonneuses le dimanche ou la fermeture de certains chemins aux engins motorisés. J'en appelle au civisme de chacun, afin que cela continue ainsi.

Concernant les travaux, un courrier vous a été adressé pour rappeler certaines règles d'urbanisme en vigueur sur notre commune. En effet, toute construction de plus de 5m^2, travaux sur une façade, changement de portail etc... doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux, voire d'un permis de construire. La majorité de notre belle commune étant soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, le non respect de cette procédure peut entrainer la démolition ou le retrait des aménagements en question. Soyons tous responsables les uns envers les autres, mais aussi respectueux de notre patrimoine architectural et environnemental qui fait le caractère de Solignac.

Dans un tout autre registre, je remarque, qu'avec le beau temps, de plus en plus de promeneurs arpentent les sentiers de la commune. Ils ont pu apprécier le travail de tous les bénévoles, que je remercie vivement ici d'avoir œuvré à l'ouverture et à l'entretien de nos chemins. Le dernier chantier se situe sur le haut de la parcelle dite « Guyonnaud ». L'équipe, rondement menée par Christian Riboulet, a réhabilité cet espace qui, je l'espère, comblera les promeneurs mais aussi les enfants des écoles. Ces derniers participent déjà à l'implantation de deux ruches sur une parcelle adjacente à cet aménagement. Avec l'aide d'un apiculteur, ils suivront l'évolution du rucher, de sa mise en place, à la récolte, en passant bien sûr par la dégustation.

Les agents municipaux ne sont pas en reste et terminent l'espace arboré à l'entrée du village face au stade de foot, ainsi que le réaménagement des pourtours du cimetière avec l'aide d'une entreprise locale.

Enfin, vous trouverez dans ce bulletin un point sur les finances de notre commune (budget primitif 2021 et compte administratif 2020), elles sont saines et nous serons vigilants à ce qu'elles le restent.

Toute l'équipe du conseil municipal reste à votre écoute et disposition sur rendez-vous en mairie.

Bonne lecture à tous.

Finances

Compte administratif 2020

Les orientations de la commune pour 2020 étaient les suivantes :

- Maintenir la qualité des services publics
- Maitriser les finances communales et l'endettement tout en réalisant les investissements nécessaires à notre développement futur
- Maintenir la priorité à l'éducation et à l'enfance
- Accompagner le tissu associatif (une trentaine d'associations) malgré la COVID-19
- Poursuivre l'amélioration de l'accueil des touristes, améliorer le cadre de vie des citoyens

Toutes ces orientations ont été bousculées par la COVID-19.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes réelles s'élève à 1 467 448,63€

L'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2020 à : 1 510 550,56€, excédent reporté de l'année N-1 : 9 525,71€

Les impôts et taxes pour 2020 :

2020	2019	2018
693 627,65 €	686 550,07 €	674 310,58 €

Les dotations de l'État : baisse constante depuis 2016

2020	2019	2018
227 166,00 €	229 261,00 €	230 379,00 €

Les autres produits de gestion courante restent stables depuis 2018. Ces autres produits sont constitués essentiellement des revenus de notre parc locatif.

2020	2019	2018
193 590,42 €	195 972,10 €	230 379,00 €

L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2020 à :

- Charges de personnel : 591 830,26€ de masse salariale, sous déduction des recettes (mise à disposition de personnel, remboursements sur rémunérations et charges sociales), soit 501 757,98€.
- Charges à caractère général s'élèvent à 360 074,46€.
- Autres charges de gestion courante s'élèvent à 196 398,75€

Le total des dépenses réelles (1 207 256,57€) est inférieur aux dépenses réelles prévues au budget primitif 2020.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 277 379,67€ + les RAR : 13 253,97€ Soit : 290 633,64€

- 66 457,70€ : subventions d'investissement perçues en 2020 (70 226,93€ avaient été prévus au budget primitif 2020)
- 16 802,11€ remboursement des frais de PLU, par Limoges Métropole
- La commune a bénéficié en 2020 d'un total de taxe d'aménagement de 11 349€ (supérieur à la prévision) et d'un excédent de fonctionnement de 130 000€. Le remboursement du FCTVA a été de 11 346,95€.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 297 231,94€ + les RAR : 12 799,05€ + le solde négatif de 2019 : 37 121,09€
Soit : 347 152,09€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

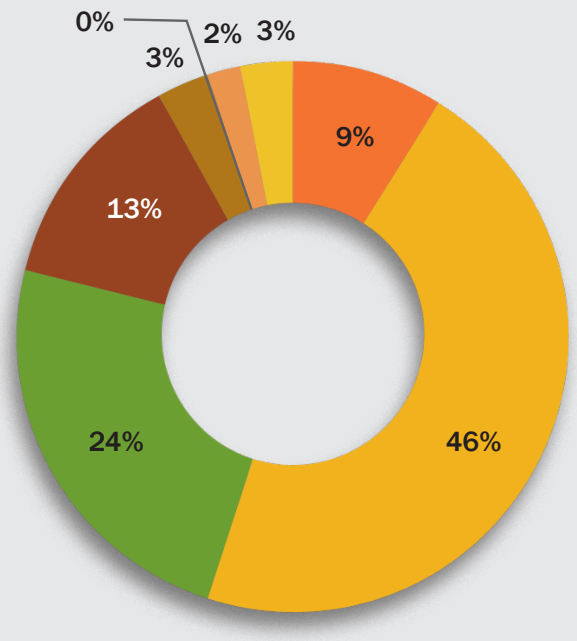

- 70 Produits des services du domaine
- 73 Impôts
- 74 Dotations, subventions et participations
- 75 Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)
- 13 Atténuation de charges

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

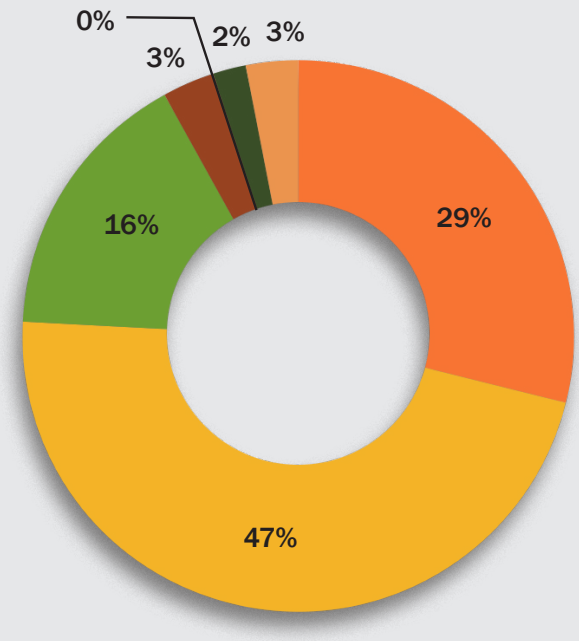

- 11 Charges à caractère général
- 12 Charges de personnel
- 65 Autres charges de gestion courante (indemnités élus/contributions au SIVOM/SIPE/CCAS/SABV/SEHV)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

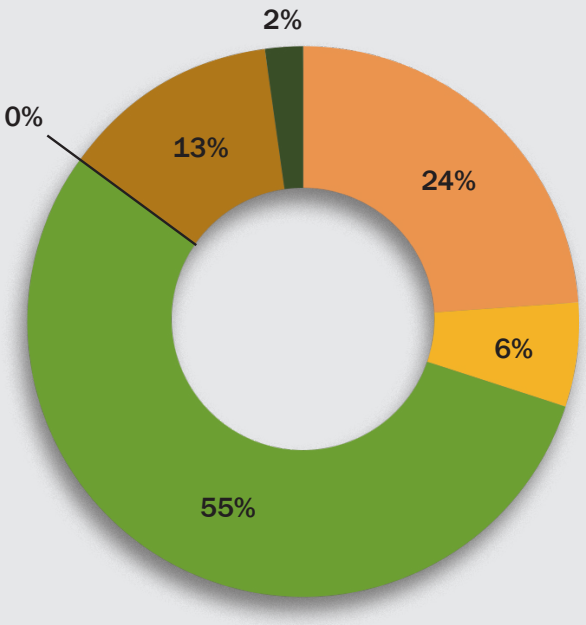

- Subventions d'investissement
- Immobilisations incorporelles (remboursement du PLU)
- Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement)
- Dépôts et cautionnements reçus
- Opérations d'ordre et transferts entre sections
- Opérations patrimoniales

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

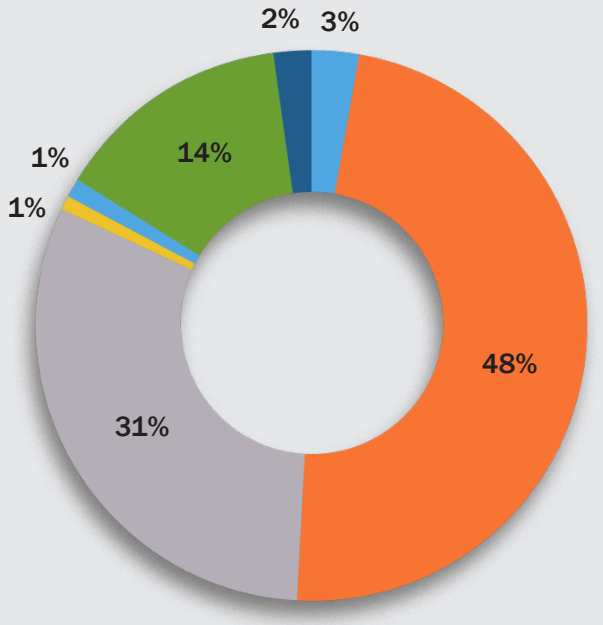

- 20 Immobilisations incorporelles
- 21 Immobilisations corporelles
- 16 Emprunts et dettes assimilées
- 10 Dotations, fonds divers et réserves
- 18 Compte de liaison
- 40 Opérations d'ordre de transferts entre sections
- 41 Opérations patrimoniales

Finances (suite)

Les dépenses d'équipement:

- Moulin de Quatre : achats de tables extérieures
- Travaux sur les cloches de l'Abbatiale
- Acquisition des plaques de numéros de rue
- Rénovation d'un logement communal
- École Val de Briance :
  - Achat d'un jeu pour les enfants (ALSH)
  - Achat de tableaux numériques avec les équipements nécessaires
- École Joseph Mazabraud :
  - Achat de tableaux numériques avec les équipements nécessaires
- Services techniques :
  - Achat d'un Cararo (engin de nettoyage des fortes pentes et chemins)
  - Achat d'équipements nécessaires à l'entretien des bâtiments
- Changement de la chaudière à la caserne de Gendarmerie
- Aménagement du local dédié à l'Agence Postale Communale
- Aménagement d'une partie de la Mairie (en raison de l'arrivée de l'Agence Postale Communale)

LES EMPRUNTS

Pour mémoire, le capital est remboursé en section d'investissement et les intérêts en section de fonctionnement.

Les emprunts en 2020						
Durée	Taux	Capital emprunté	Libellé	Amortissement	Intérêts	Annuité
20 ans	1,7500	300 000,00	RÉHABILITATION DU MOULIN DE 4	13 207,10	4 603,18	17 810,28
25 ans	4,2800	762 245,00	CONSTRUCTION GENDARMERIE	50 411,81	8 408,11	58 819,92
30 ans	1,7500	700 000,00	CONSTRUCTION PÔLE JEUNESSE	28 000,00	9 800,00	37 800,00
				91 587,91 €	**22 811,29 €**	**114 430,20 €**

En ce qui concerne l'emprunt relatif à la construction de la Gendarmerie, l'annuité est égale à 58 819,92 €, et elle est compensée par le versement des loyers s'élevant à 79 496,28€ en 2020.

Travaux

TRAVAUX MAIRIE

Suite à la création d'un étage au niveau du secrétariat, l'équipe municipale dispose dorénavant d'une nouvelle salle de réunion ainsi que de plusieurs bureaux dédiés à l'activité des conseillers municipaux.

TERRAIN ENTRÉE DU BOURG

À l'entrée du bourg de Solignac, lieu-dit « Bel Air » (en face du stade municipal), les services techniques ont réalisé l'aménagement d'une aire de repos qui sera bientôt agrémentée de tables de pique-nique.

Cet aménagement embellira notre entrée de bourg.

Ruches des écoles

IMPLANTATION D'UN RUCHER PÉDAGOGIQUE SUR LA COMMUNE DE SOLIGNAC

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité, une convention a été signée avec Limoges Métropole pour la mise en place de 2 ruches à destination des écoles.

Les ruches ont été joliment décorées par les enfants au sein de leurs écoles et afin de les sensibiliser à la préservation de la faune et de la flore, des animations pédagogiques leur ont été proposées. M. Bernard Dupuy, apiculteur local, est intervenu dans toutes les classes pour présenter le biotope : les butineuses n'ont plus de secrets pour les élèves et ils ont eu l'occasion, pour certains d'entre eux, de partager les connaissances qu'ils avaient déjà.

Des bénévoles ont travaillé d'arrache-pied (de ronces...) pour préparer le terrain et retirer les branches mortes des deux châtaigniers qui protègeront ces habitats de leur épais feuillage. Grâce à l'implication de M. Dupuy, des essaims ont pu intégrer les ruches.

Dorénavant, les scolaires pourront se déplacer directement sur le site situé à proximité des écoles, pour observer les abeilles avec leurs enseignants. Notre apiculteur s'est engagé à partager sa passion avec les enfants et leurs enseignants, jusqu'à ce qu'ils puissent déguster leur miel.

Limoges Métropole procèdera à des analyses de ce miel, ce qui permettra aussi d'avoir un suivi de la qualité de l'air.

La convention est signée pour 5 ans et représente la première étape vers une volonté de développer la présence de nos abeilles, à travers un rucher partagé qui devrait voir le jour rapidement.

Conseil Municipal de Jeunes

CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES DE SOLIGNAC : LA NOUVELLE ÉQUIPE POURSUIT SES DÉBATS AU RYTHME D'UN RENDEZ-VOUS MENSUEL.

Deux nouvelles personnes ont rejoint l'équipe, tout d'abord Mathilde Anselmino qui s'est portée volontaire pour intégrer le groupe de jeunes et s'est inscrite sur la commission environnement, et Pierre Pareaud qui rejoint l'équipe d'encadrement, comme personne ressource. Le groupe de jeunes est composé maintenant de 8 filles et 7 garçons. Le Conseil Municipal de Jeunes reste ouvert à de nouvelles candidatures qui n'ont pu se faire plus tôt.

La commission Skate Park a rencontré, le samedi 20 mars dernier, Cédric Jaunie, moniteur diplômé, cofondateur de l'école de skate de Limoges, très impliqué dans l'accompagnement des communes dans leur projet skate park. Ses conseils vont s'avérer très utiles pour poursuivre le montage du dossier ainsi que pour la réflexion sur l'implantation et le choix des modules.

Les jeunes ont écrit un courrier à transmettre aux maires de Solignac et du Vigen, afin d'avoir des propositions de terrains susceptibles d'accueillir le projet. D'ici l'été, une rencontre pour la présentation du projet est prévue avec les élus du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Solignac-Le Vigen.

La commission Environnement a démarré avec beaucoup de sujets à traiter. Ils ont priorisé certains thèmes autour de la propreté de la commune (rues, parcs, cours d'écoles ...) et des préoccupations environnementales. Ils préparent un certain nombre de propositions et d'actions qu'ils souhaitent présenter au Maire, lors d'une prochaine réunion.

Le Maire et l'équipe d'encadrement du CMJ remercient l'ensemble des jeunes pour leur implication, leur permanence, leur énergie et leur créativité.

Repas des Aînés

Les fêtes de Noël sont l'occasion de partager des moments en famille, entre amis, de se rassembler, de se souvenir... Depuis de nombreuses années, la commune de Solignac propose aux aînés de plus de 65 ans de participer au traditionnel repas de Noël animé, préparé par les cuisiniers de la commune. Un colis est distribué à ceux qui ne souhaitent pas s'y rendre et ayant plus de 70 ans. En 2020, le contexte sanitaire nous a obligés à annuler cette festivité. Seul le colis confectionné avec les produits des commerçants de Solignac a été distribué aux personnes qui le souhaitaient, âgées de 65 ans et plus.

Bien qu'il soit impossible de savoir ce que l'on pourra faire ou non pour les fêtes de fin d'année, la commission dédiée à cela, continue à travailler et aimerait avoir votre avis sur ce sujet. Nous vous invitons à nous dire ce qu'il vous plaît dans les manifestations proposées aujourd'hui, ce que vous aimeriez pour les prochaines : un repas spectacle, un goûter animé avec les enfants de la commune, un après-midi dansant...

Laissez libre court à votre imagination et venez nous en faire part, directement ou par mail à :

mairie@solignac.fr
Par téléphone au : 05 55 00 50 09.
Merci pour votre participation.

Le Conseil De Sages

L'expérience des séniors doit profiter à tous et les générations ne sauraient vivre les unes sans les autres.

C'est pourquoi l'ancienne équipe municipale a eu l'idée simple et pleine de bon sens, de mettre en place le premier Conseil De Sages de Solignac.

En 2020, comme prévu par son statut, le Conseil De Sages a été renouvelé à la suite d'un appel à candidatures. Les candidats retenus ont été réunis par Monsieur le Maire, Alexandre Portheault, et la conseillère municipale référente, Claire Mournetas.

Le Conseil De Sages est constitué de 13 membres : cinq femmes et huit hommes (voir ci-contre à droite).

Le Conseil De Sages est une instance de réflexion et de proposition. Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil Municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte éventuellement une critique constructive.

Vous avez une remarque à faire, une idée à partager, un avis à donner, une question à poser concernant votre quartier, votre hameau, votre propos peut intéresser la communauté et être porté par le Conseil De Sages devant le Conseil Municipal par la référente.

N'hésitez pas à nous contacter, soit en vous rapprochant de l'un de nos membres, soit en adressant un courriel à notre présidente **(michellejacquet@wanadoo.fr)** ou enfin, en déposant à la mairie un courrier à notre attention.

Le Conseil De Sages est à votre service.

Gérard ANDRÉ, La Plagne
Robert AUDOIN, Les Vialards
Jacky BORD, lot Val de Briance
Martine BRIZARD, Chemin de Boisseuil
Michel CLAUS, Secrétaire, Les Hauts d'Envaud
Michel CORNÉE, La Reynie
Jean-Michel DEVAUD, Leygat
Françoise GHIONE, Rue de l'Hôpital
Michelle JACQUET, Présidente, Cherveix
Marie-Françoise LEPLAT, Route de Villebon
Marilau RAIMBAULT, Rue de l'Abbaye
Georges VERGNE, Vice-Président, Envaud

Élections

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021 SCRUTIN DES 20 ET 27 JUIN

Les prochaines élections auront lieu les 20 et 27 juin, en respectant les règles sanitaires : - point d'eau à disposition ou gel hydroalcoolique - distanciation de 1.5m entre chaque personne (seulement 3 personnes par bureau seront autorisées à rentrer dans la salle de vote. Une file sera mise en place à l'extérieur) - un sens de circulation pour les opérations de vote sera organisé.

Merci d'apporter votre propre stylo. Votre pièce d'identité sera vérifiée, sans la toucher, par les membres du bureau.

Bureau 1 pour les deux scrutins (départemental et régional) : salle des fêtes – rue de la Peyrade.
Bureau 2 pour les deux scrutins (départemental et régional) : moulin de quatre – place de la Briance.

État Civil

NAISSANCES

CHABAUD Antoine, Jules, Daniel : le 7 janvier 2021
23 rue Roger Aubisse

LACROIX-GENDRAUD Joyce, Alice : le 21 février 2021
8 rue des vignes

BIDOUX-THELIOU Lior : le 2 avril 2021, 1 rue Notre Dame

PACS

KRUMHOLTZ Damien et PEKLE Anne-Sophie : le 22 janvier 2021
Les Gallands

DÉCÈS

PASTIER née NOUHAUD Marie, Josèphe : le 15 janvier 2021
La Jouvie

PAIN née FEILLET Simone : le 19 janvier 2021, Villebon

BREUILH née GODAYOL Simone, Angèle, Francine : le 28 février 2021
Place des Sarrazins

Dégradations

QUEL DOMMAGE...

Les beaux jours reviennent avec, malheureusement, leurs lots d'incivilités. Ainsi, la « hutte africaine », située dans le parc de l'abbaye, a subi de fortes dégradations.

Ce lieu, complètement enfoui sous les ronces, avait été dégagé par Georges Aubisse, dans le cadre d'un atelier participatif municipal en 2019: un travail de longue haleine et une belle réussite !

Hélas, de mauvais citoyens sont passés par là et ont détruit une partie du muret, ainsi que la pancarte du circuit « Terra aventura ».

D'autres dégradations ont été relevées aux toilettes publiques, place Georges Dubreuil.

La municipalité a porté plainte auprès de la gendarmerie, le coût des réparations sera supporté par les auteurs de ces dégradations ou par leurs représentants légaux.

Gendarmerie

COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie de la COB de Solignac, a créé un compte « panneau pocket » auquel vous pouvez adhérer gratuitement, à télécharger sur Google Play ou l'App store.

Des messages d'alerte ou d'information seront diffusés, via ce réseau, ceci afin de transmettre le plus rapidement possible à la population des éléments importants.

Fabien MASSOTEAU - Major. Commandant de la COB de Solignac.

Cérémonies

CÉRÉMONIES DU 19 MARS ET DU 8 MAI

Les cérémonies du 19 mars et du 8 mai se sont déroulées avec les contraintes sanitaires actuelles, c'est-à-dire en comité restreint : anciens combattants, représentants du conseil municipal et représentants de la gendarmerie.

Une retranscription s'est faite en direct via la page facebook de la commune.

Hôtellerie

LE SAINT ÉLOI VOUS ACCUEILLE

Cette belle demeure endormie liée à l'histoire de Solignac se réveille ; en effet Marie-Françoise Robert, séduite par cet établissement, reprend l'exploitation de l'hôtel-restaurant « Le Saint Éloi ».

Riche d'expériences, de commerce, de gestion et d'exploitation de restaurant dans différentes régions, le Limousin est devenu sa terre d'adoption.

Passionnée et dynamique, l'histoire du Saint Éloi n'a pas de secret pour elle.

Les « fourneaux Saint Éloi » vous prépareront des plats bistrots gourmands cuisinés maison à des prix abordables. Grill, rôtisserie, plats à emporter, sans oublier, en saison, un service en terrasse. Les seuls mots d'ordre : qualité et convivialité.

La nouvelle « Hostellerie Saint Éloi » vous propose 12 chambres classées 3 étoiles confortables et accueillantes, ainsi qu'une belle salle de séminaire.

De gros travaux de rénovation sont actuellement en cours pour redonner vie à cet établissement significatif de Solignac.

Aidée de sept collaborateurs, une ouverture pour cet été est prévue si toutes les conditions le permettent dans ce contexte particulier de pandémie.

Alors, venez nombreux lui rendre visite !

Fibre Optique

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À SOLIGNAC

Comme beaucoup, vous attendez avec impatience la fibre optique sur Solignac. Avec le premier confinement, Orange a pris du retard sur le territoire national.

Précision importante : Orange déploie le réseau mais une fois celui-ci en place, les Solignacois auront le choix de leur FAI (Fournisseur d'accès internet). Ce sera à vous de faire la démarche pour bénéficier de la fibre, une fois que l'armoire sera reliée au branchement.

Les étapes du déploiement de la Fibre : les armoires, les points de branchement.

- Une fois les armoires installées par la société CIRCET, c'est-à-dire les points de rassemblement des câbles fibre, votre logement est dit « adressable ».
- Ensuite, Orange déploie la fibre elle-même en souterrain ou aérien, jusqu'à un point de branchement, un petit boîtier qui va desservir 5 à 6 logements, situé près du logement, à 150 m maximum. On dit que le logement est « raccordable ».
- Quand le client souscrit un abonnement, une dernière section de fibre doit être déployée depuis ce branchement jusqu'à l'intérieur du logement (ou du local pour les habitations collectives).

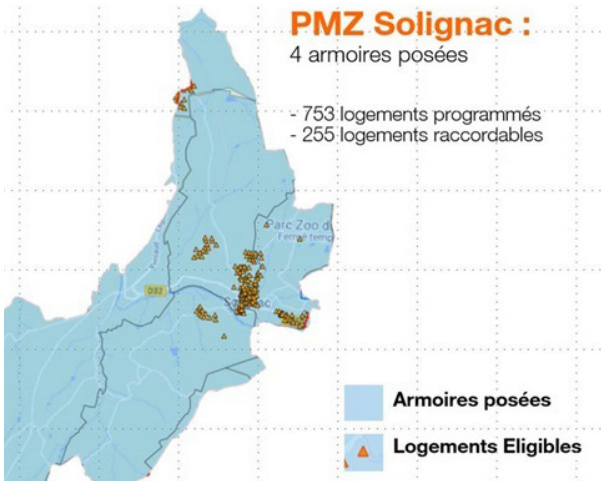

Grâce au financement public, l'installation de la fibre chez les particuliers n'est pas facturée. L'abonné ne paye que son abonnement à la fibre.

Pour information, le déploiement et la commercialisation se font par « plaques », dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes. Une même commune peut être traversée par plusieurs plaques qui ne sont pas déployées en même temps.

La situation sur Solignac depuis le 8 avril 2021 :

Une carte interactive vous permettra de voir à quel stade du déploiement de la fibre se situe votre logement : http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre

Aujourd'hui, il y a 255 logements raccordables sur Solignac soit 34 %, dans le centre bourg (voir la carte en pièce jointe).

Normalement, le déploiement de la fibre devrait être terminé d'ici le 31 décembre 2022 pour l'ensemble des communes de Limoges Métropole.

Parole aux élus

CHRISTIAN RIBOULET

Bénévolat : de la friche au salon, en passant par… les chemins

Depuis le début de cette année 2021, une poignée de bénévoles, très attachés à Solignac, à la promenade et la randonnée, ont entrepris de mener à bien l'impossible : transformer un ancien chemin rural, une frange prairiale enfrichée, un bas de talus SNCF mais surtout un sous-bois « enroncé », en un chemin de liaison, de promenade, d'observation, de découverte, sur les hauteurs de Solignac, avec une vue imprenable et constante sur la vallée et le bourg.

Des efforts agréables, en fait !

Durant quatre mois donc, à raison de deux matinées par semaine, dans le respect d'une jauge - de plein air - les bénévoles ont manié pelles (et mini-pelle), pioches, râteaux, gyro et godet de tracteur, pour venir à bout des fourrés d'épine noire (prunelier), de ronces… tout en protégeant les arbres, grands ou petits, droits ou courbés (étranges silhouettes !), ainsi que les précieuses aubépines, les cornouillers, fusains, troènes, églantiers et autres fougères et arums, c'est-à-dire tout végétal constituant un écosystème en devenir.

Des résultats enthousiasmants et des projets prometteurs

Au bilan, à ce jour : 400 m de chemins créés, un sous-bois convivial de 6 000 m², des arbres majestueux et remarquables valorisés, un théâtre arboré dominant la vallée et enfin un salon avec des sièges pour se détendre, bavarder, boire et pique-niquer. La reconnaissance du travail accompli nous est venue du voisinage et de conseillers municipaux accompagnés de notre maire. M. et Mme Chaumeil, ont de leur côté, généreusement accepté de soustraire à leur prairie l'emprise d'une partie de ce chemin.

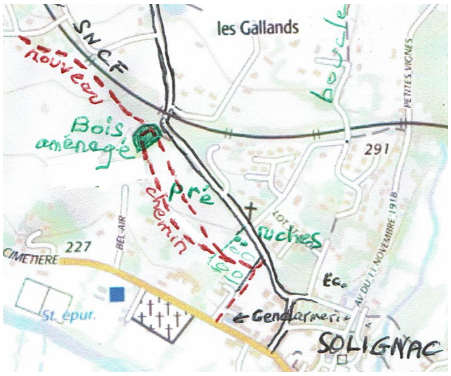

Plusieurs projets ont pris forme :

- Le rucher partagé avec l'installation de deux ruches en lisière du taillis, offertes à la commune de Solignac par le magasin NATURAPI de Limoges ; 6 emplacements attendent les amateurs !
- Les deux ruches pédagogiques, offertes par l'agglo de Limoges, décorées par les enfants de nos écoles, installées dans le verger aujourd'hui communal et occupées chacune par un essaim offert par Bernard Dupuy, apiculteur à Beynac.
- Aujourd'hui les sous-bois pourront se prêter à des ateliers pédagogiques très larges mais aussi recevoir des plantations suivant les projets qui émaneront des écoles, du Conseil Municipal de Jeunes, des élus. Déjà, Madame Follain, institutrice, envisage de soumettre dès la rentrée ce site au choix des élèves de CM1 et CM2 pour conduire un projet innovant (Aire Terrestre Educative) dont ils auront la libre maîtrise.

Développer l'attractivité d'une commune aussi rare et précieuse que la nôtre est un enjeu majeur pour son développement raisonné et durable. Puissent ces chemins de vie contribuer à plus de liberté et de bonheur en donnant à chacun la réelle impression d'appartenir à un grand « espace vert »

Christian RIBOULET
Délégué Environnement
riboulet.christian@outlook.fr

NICOLE DUPIN

Le beau temps est de retour.

Manger sur la terrasse, dormir avec les fenêtres ouvertes… le rêve… parfois impossible. Quand plus d'un français sur deux déclare être gêné par le bruit à l'intérieur même de son habitat, l'ouverture de nos fenêtres peut se révéler impossible. Bruits de la rue, de voisinage, de machines… Quand les nuisances sonores subies sont quotidiennes et répétitives, la vie à la maison devient insupportable.

Le chien du voisin, auquel répond celui de l'autre voisin, la tondeuse d'à côté, les vélomoteurs à échappement libre qui passent tous les jours à 4h du matin. Le repas sur la terrasse qui se termine à la maison, la fenêtre que l'on referme dans la nuit.

Il semble que certains s'habituent au bruit au point de ressentir une gêne lorsqu'il n'y en a plus (?) Et pourtant, les effets du bruit sur la santé dépassent la sphère auditive et mettent en jeu tout l'organisme.

Évidemment, la vie génère du bruit, et parfois, nous légitimons le nôtre bien plus que celui des autres. Mais pourquoi imposer à ses voisins, nos propres horaires. Il est convenu qu'une fois le jardin entretenu, nous puissions tous profiter du résultat en investissant nos terrasses et nos espaces verts.

En juin 2015, la municipalité précisait « préférer faire appel au civisme de chacun en recommandant de ne pas faire fonctionner les engins à moteur le dimanche après-midi et aux heures des repas les autres jours afin que notre voisinage puisse profiter d'un après-midi de détente et des beaux jours pour prendre ses repas dehors »

Cette recommandation n'est plus suivie. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de mener une réflexion sur ce sujet.

En attendant, respectons les recommandations pour nos travaux de jardinage, ne laissons pas les chiens aboyer du matin au soir. Prévenons nos voisins lorsque nous savons qu'ils seront incommodés par nos bruits. Bref, pensons aux autres….

Nicole DUPIN
Nicole.dupin@solignac.fr

Les bruits de voisinage sont réglementés par le décret 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés. Ce décret a été intégré au Code de la santé publique sous les articles R1336-4 à 1336-10 pour la partie concernant les bruits de voisinage.

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité".

Parole aux élus (suite)

STÉPHANE COLDEBOEUF

L'avenue Saint Éloi, une circulation de plus en plus difficile et dangereuse !

Chacun d'entre vous a pu constater combien la circulation était difficile dans le centre de notre commune et même parfois dangereuse. Nombre de Solignacois craignent de laisser leurs enfants circuler à vélo.

La configuration de notre commune est une circonstance aggravante des difficultés de circulation. Mais il y a aussi les incivilités fréquentes, stationnements gênants, non-respect du sens des priorités, circulation sur les trottoirs, déchargement sur la départementale qui interdit parfois l'accès aux résidences et enfin, transit très important de camions provenant notamment de la carrière et rejoignant la départementale 704…

Nous pouvons tous améliorer cette situation en respectant davantage les dispositions du code de la route et en faisant preuve de courtoisie.

Des travaux d'aménagement de sécurisation réalisés au cours de la précédente mandature se révèlent insuffisants.

D'autres mesures sont à étudier et à en mettre en oeuvre:

- Achever les travaux d'aménagement avec l'installation de feux « intelligents » qui ont évidemment un coût et qu'il faut financer.
- Réglementer. La traversée de notre commune est déconseillée aux camions en transit. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'une interdiction. Mais, chacun a pu constater que cette recommandation n'est absolument pas respectée ! Un arrêté municipal destiné à interdire, durant toute ou partie de la journée, la traversée de Solignac pour les camions en transit permettrait de réduire de manière significative les différentes nuisances et réduirait également les risques d'accident. Un comptage vient d'être réalisé et devrait nous permettre d'en mesurer l'importance et nous servir d'argument pour défendre cette solution auprès des différentes autorités (État, Conseil Départemental).
- Sanctionner. Afin de faire respecter les règles de stationnement et de circulation, il est important que la gendarmerie puisse procéder de manière régulière à des contrôles et verbaliser autant que de besoin.

L'association Voie Douce Solignac - Le Vigen, composée d'habitants des deux communes vient de se constituer pour porter ce sujet, qui a déjà fait l'objet de nombreux échanges et alertes au sein du conseil municipal.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos avis, remarques et observations pour que nous puissions les porter à la connaissance de l'équipe municipale.

Stéphane COLDEBŒUF
Nicole.dupin@solignac.fr
Martine.fourgeaud@solignac.fr
Stéphane.coldeboeuf@solignac.fr

Association Voie Douce

UNE ASSOCIATION POUR UNE AVENUE SAINT-ÉLOI SÛRE ET AGRÉABLE !

Ce ne sont que quelques centaines de mètres qui séparent les bourgs de Solignac et du Vigen... mais aucun trottoir ne les relie. De nombreux services et commerces complémentaires sont partagés entre les deux bourgs... mais rien ne sécurise les allées et venues des habitants qui les fréquentent. Promeneurs, cyclistes, joggeurs empruntent chaque jour l'avenue Saint-Éloi - Saint-Théau qui lie les bourgs... mais aucune voie n'est prévue pour eux. Le bourg de Solignac est référencé pour son patrimoine et attire les touristes... mais son axe principal a souvent des allures de rocade avec ses nuisances, ses camions et ses excès de vitesse.

Partant de ces constats, nous avons décidé de nous réunir entre riverains et usagers de l'avenue Saint-Éloi - Saint-Théau. Nous nous sommes aperçus que certaines et certains portaient depuis de nombreuses années des demandes et pétitions similaires qui n'avaient pas abouti, et que les deux mairies projetaient des aménagements proches de ce que nous voulions. Le Département constituait le principal point de blocage administratif comme financier, puisque ces portions de la D32 sont sous sa responsabilité. Il fallait alors nous constituer en association pour donner davantage de poids à nos demandes.

Notre association a pour objet d'obtenir l'aménagement de dispositifs le long de l'avenue Saint-Éloi - Saint-Théau, soit la partie de la D32 qui traverse et relie les deux bourgs. Ces dispositifs devront permettre de ralentir les véhicules motorisés qui empruntent ces avenues, de sécuriser piétons et cyclistes, de résoudre les problèmes causés par les nombreux poids-lourds qui traversent les deux bourgs et participent à la dégradation des voies. L'association a aussi pour objet de participer aux diverses commissions organisées au sujet de ces aménagements et de collaborer avec les élus locaux dans le souci d'y représenter les intérêts de tous et toutes. En participant aux consultations, en organisant des manifestations médiatiques, ou des actions de sensibilisation, l'association vise l'obtention d'une « voie douce » traversant et reliant Solignac et Le Vigen. Cette voie douce devra permettre d'améliorer le quotidien des habitants et de sécuriser les promeneurs. L'adhésion à l'association « Voie douce, Solignac - Le Vigen » est gratuite et ouverte aux riverains de la D32, aux habitants des deux bourgs, mais plus largement aux usagers qui ne se satisfont pas de l'état actuel de cet axe. Comme nous, vous voulez une voie plus sûre, plus verte, plus agréable entre et dans les deux bourgs ? Que ce soit des feux, des chicanes, ou autre, vous pensez que des solutions existent ? Pour en discuter et pour peser, le nombre compte. Rejoignez-nous ! Contactez-nous via la mairie de Solignac ou en envoyant un courriel à notre adresse.

Le président
Antoine GUILLAUMIE
voiedouce@gmx.com

Renaissance de Solignac-Le Vigen

Si Solignac m'était conté

Reprenons le cours de notre promenade…

Nous nous retrouvons devant la gare (**photo 1**) Construite en partie sur les deux communes elle porte le nom de station de chemin de fer SOLIGNAC – LE VIGEN sur la ligne Paris Toulouse par Uzerche et Brive. L'inauguration a eu lieu le premier juillet 1893. La presse de l'époque relate l'évènement : « le train officiel ralenti sa marche devant la station de Solignac le Vigen, la population acclame le ministre, la fanfare joue la Marseillaise, la foule est compacte… » La gare et le quartier sont pavoisés, les enfants des écoles prêts à remettre au ministre un beau bouquet de fleurs mais…. Le convoi ayant pris beaucoup de retard, le train ralentit mais ne s'arrête pas !! Une nouvelle vie commence pour ce quartier qui était resté rural et un peu à l'écart…

1

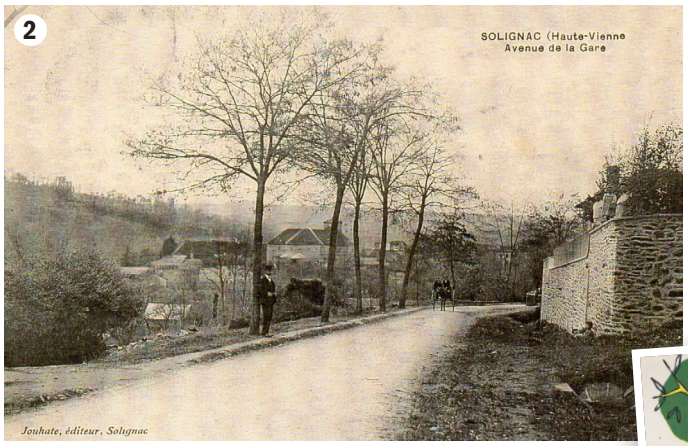

2

Urbanisation, expéditions de viande et de bétail, arrivée du charbon, matériaux et expéditions pour l'usine de porcelaine…

Trois accès sont utilisés pour descendre au bourg : l'avenue de la gare (**photo 2**) aujourd'hui l'avenue d'Obernai, le chemin des Lombards, nom d'une très ancienne famille qui possédait presque tous les terrains du secteur… La chronique du monastère nous dit : « en 1657 le tabernacle du grand autel a été doré et ce par les libéralités de Léonarde Chavagnac, veuve de feu Jacques Lombard, lequel ayant été enterré dans notre église devant l'autel de St Cloud »… et plus loin : « en 1666 on fit achever de paver l'église en partie des libéralités de Madame Lombard. Les pierres furent prises au Mas du Puy, du consentement du sieur Vergier, trésorier et seigneur du dit lieu ». Vers 1900 le chemin était appelé par les habitants de Solignac « le chemin des pêcheurs ». La pêche était à cette époque une distraction très à la mode (**photo 3**) toutes les fin de semaines, les familles venaient de Limoges en grand nombre pour pêcher et profiter de la vallée de la Briance. Ces arrivées par le train étaient une grande distraction pour les habitants du village, qui montaient à la gare pour « voir arriver les villauds ! », de même pour leur départ et, dans le calme revenu, on dansait sous les tilleuls devant la gare au son du piano mécanique.

3

Le troisième accès pour quitter la gare et redescendre au bourg était celui qui garde son nom encore aujourd'hui, le chemin de Boisseuil. Au début du vingtième siècle, l'allée de Bréjoux était l'ancienne route de Boisseuil. Le guide touristique Joanne de 1867 nous la décrit : « deux rangées de chênes magnifiques bordent le chemin. On découvre une belle vue, les regards sont attirés par les ruines de Cha-

lusset, distantes de 5 kilomètres. Près de la route s'élève le château de Brégeon (**photo 4**)... » En redescendant le chemin de Boisseuil sur la droite, un chemin nous mène au rocher St Éloi (**photo 5**), endroit d'où, nous dit la légende, St Éloi aurait lancé son marteau pour choisir le lieu où serait construite l'abbaye... Une belle balade à faire en famille !

Revenons au centre bourg devant la mairie et descendons la rue de la Peyrade pour partir à la découverte du bas du bourg. Vers 1900, tout en bas de la rue à droite, il n'y a aucun accès entre la dernière maison de la rue et la maison de la fanfare, il y a une construction, c'est la forge de M. Imbaut. La propriété de M. et Mme Imbaut (terrains, jardins, maisons, quincaillerie) va jusqu'à la rivière (**photo 6**). La rue des fossés n'est alors qu'un chemin piétonnier. Après le décès de son époux en 1922, la veuve Imbaut fait une première donation à la commune de Solignac : deux maisons, leurs jardins et un terrain. Cela va permettre d'ouvrir une nouvelle rue après avoir démoli la maison de la forge. Elle va rejoindre le bas du chemin des fossés et le chemin du moulin de Combesse (**photo 7**). C'est aujourd'hui la rue de la Libération. La

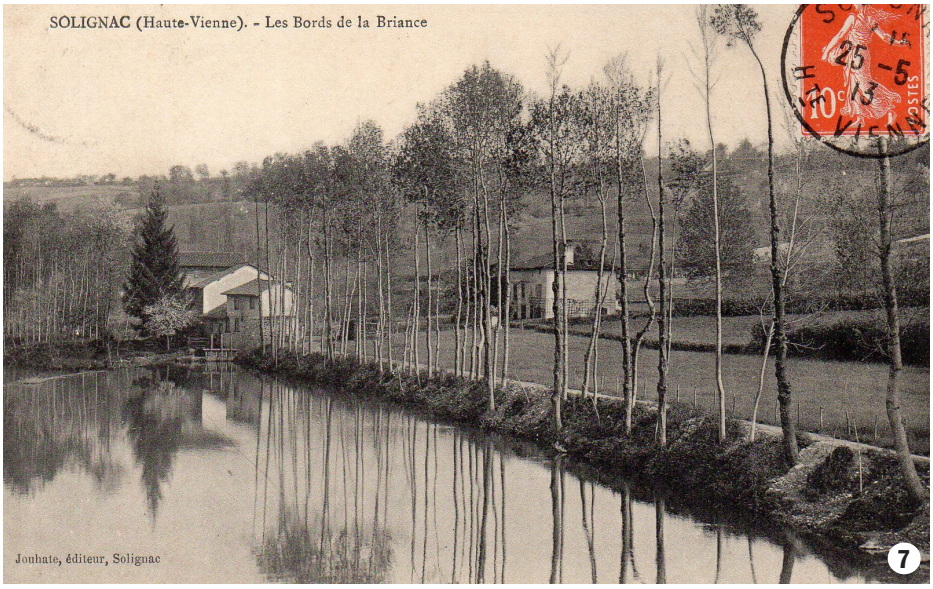

deuxième maison de la donation est la maison de la fanfare, nous en reparlerons plus tard...

Reprenons notre promenade et descendons au pont par la « rue de la Ribière » en 1886, devenue la « rue de la Rivière » en 1921 (**photo 8**). Elle se termine par une petite place située près du pont depuis 1934, place de la Briance. Place qui a subi de nombreux changements au fil des différentes activités du moulin et de la carrière de la colline : des quais, un lavoir, des dépôts de gravier et de sable, un hangar pour les barques, un sentier pour ac-

Renaissance de Solignac-Le Vigen (suite)

céder au gué, une ligne de « pierres à laver » sur la Briance, des haies pour sécher le linge, des écluses surélevées avec les matériaux sur place, on y retrouve de nombreuses meules de broyage sans oublier l'animation des concours de pêche !!

Remontons vers le bourg par la « rue de la Rivière » devenue aujourd'hui la rue du Pont. L'impasse de l'abbaye, qui mène à la porte St Jean, est en 1886 « l'impasse de la fabrique ».

C'est l'époque de l'usine de porcelaine, elle redeviendra impasse de l'abbaye en 1934. Suivons maintenant la rue des Remparts... En 1882 c'est la « rue de la promenade »... En 1900, la « rue sous les murs », elle prendra son nom en 1934 sur une proposition de M. Leix. Au bout de la rue, se trouve la « rue de la prison » passant devant l'ancienne gendarmerie, siège de la garde royale (**photo 9**) et ressortant avenue St Éloi. Depuis 1934 et encore aujourd'hui, c'est la rue St Michel, quartier de l'ancienne église paroissiale dédiée à St Michel et détruite à la Révolution. C'est aussi le nom de la porte sud entrant dans le monastère.

La rue de l'abbaye sera ouverte assez tard, elle ne dessert que le monastère et plus tard la fabrique de porcelaine (**photo 10**). Elle sera inaugurée sous le nom de rue du portail et deviendra rue de l'abbaye en 1935.

La prochaine fois, nous ferons nos courses... Savez–vous que dans les années 50, il y avait dans le bourg plus de 50 commerçants et artisans ???

À découvrir !!

Les plus anciens, à vos souvenirs !! Cherchez bien, vous avez des trésors dans vos tiroirs !!

Les plus jeunes, bonne promenade !! Bientôt les enfants des écoles vous prendront par la main pour vous faire découvrir les merveilles de leur village !

N. GILQUIN
Association Renaissance de Solignac-le Vigen

Graines de Culture de la Briance

L'association Graines de Culture de la Briance vient de voir le jour. Son but principal est de promouvoir la culture et créer des activités d'animation : salons littéraires, activités pédagogiques, ceci en apportant du plaisir aux participants et aux organisateurs.

Printemps des poètes

L'association a souhaité organiser comme chaque année « Le Printemps des Poètes » avec les écoles, et les municipalités, de Solignac et du Vigen.

Le Centre pour la Poésie propose aux bénévoles de l'association de faire découvrir quatre ouvrages de poésie à des jeunes écoliers. Un prix de la poésie de « lire et faire lire » est décerné par les enfants qui élisent leur poète préféré. Cette année le vote n'a pu avoir lieu (à l'heure actuelle) compte tenu des contraintes sanitaires et est reporté à la réouverture des établissements scolaires.

Poèmes proposés aux classes du CP au CM2, lus par les instituteurs :

- Ode à un oignon, d'Alexandra Giardino,
- Lune n'est Lune que pour le chat, de Vénus Khoury-Ghata,
- Comme un Géant, de Marc Daniau,
- Mu'allaqa, un poème suspendu de Nathalie Bontemps.

Préparation de décorations de Pâques

Pour la mairie de Solignac destinées aux réfectoires par des bénévoles de l'association. Décorations particulièrement réussies et appréciées par les enfants.

Actions en cours de préparation :

Le projet principal reste l'organisation de Méli-Mélo prévue pour le 26 septembre au Vigen. Ce sera son 10e anniversaire, n'ayant pu avoir lieu en 2020. Toujours pour les mêmes raisons.

Cette manifestation regroupera une trentaine d'auteurs. Certains se sont déjà manifestés et montrent un grand désir de revenir ou de participer pour la première fois.

La journée sera clôturée par un spectacle, proposé par le syndicat intercommunal Solignac - Le Vigen (SIVOM), donné par la compagnie URBAKA.

Autres Actions :

Atelier de créations sur soie et des projets ...

Des projets divers sont en cours et devraient voir le jour rapidement.

Contacts : grainesdeculturebriance@gmail.com
Siège de l'association : Mairie du Vigen

Chorale Cantabile

En raison des confinements successifs, les activités de la chorale Cantabile ont été réduites, voire inexistantes. Tous les concerts prévus ont été annulés, les répétitions interrompues depuis les 15 octobre et nul ne sait si nous pourrons recommencer en septembre.

Si nous recommençons ! Car pour tous les choristes la reprise sera douloureuse : en janvier, notre chef, Aurélien Faubert, nous a quittés pour toujours. Notre tristesse est immense et nous regrettons déjà sa gentillesse, sa compétence, sa patience et la précision de sa direction. Il avait rejoint la chorale en 2014, amené par sa mère Marie-Rose (choriste depuis 2004). Il était devenu chef de choeur en 2O16. Nous pensons à sa famille, il avait 31 ans.

Janvier, mois funeste pour Cantabile ! Nous avons eu la douleur de perdre deux de nos choristes les plus âgés : Raymond Lencroz, qui chantait avec nous depuis 2000 et Bernard Jouanny, qui avait rejoint la chorale en 2OO4 . Nous n'oublierons pas leur courage, leur humour et leur joie de vivre...

Puissions-nous nous retrouver bientôt pour rechanter ensemble et mettre en pratique les conseils éclairés qu'Aurélien savait si bien nous transmettre. Il restera à jamais dans nos coeurs.

Les répétitions ont lieu le jeudi de 20h à 22h, à la salle des fêtes de Solignac.

Renseigements :
05 55 00 57 11 / 06 30 53 38 53
Pour Cantabile :
Janine BASSARD

La Main au Panier

L'association La Main au Panier continue à oeuvrer pour la vente directe et locale des productions agricoles de paysans adhérents. Elle propose : paniers de légumes, plats à emporter, pain, miel, yaourts, fromages, poulets, oeufs, légumes secs, huile, tisanes, confitures, vinaigre, bières, savons, etc. Uniquement sur adhésion. Retrait des commandes tous les mardis entre 17h30 et 18h45 au Moulin.

Pour nous contacter :
assolamainaupanier@gmail.com

Association Soli'Art

Après une saison estivale riche en expositions et en fréquentation, l'équipe de Soli'art a offert aux visiteurs une dernière exposition automnale. Du 17 au 25 octobre 2020, les visiteurs ont pu découvrir les « COLLAGES » de Anny Quintard, Catherine Thomas, Janine Bassard, Richard Minguell et Pierre-Hervé Fourtané.

La saison d'été 2021 se prépare, malgré les conditions actuelles. Soli'Art prévoit des expositions au Moulin de Quatre du 10 juillet au 31 août et à la Maison de la Fanfare du 15 juillet au 31 août. Bien sûr tout dépend de la situation sanitaire ....

L'équipe organisatrice de Soli'Art (Colette Roubet, Christian Bouysse, Hugo Caupenne et Janine Bassard) remercie la Municipalité pour son soutien et les bénévoles pour leur aide.

Janine BASSARD

Mazaval

En 2021, L'association Maza'Val a pu offrir aux écoles Val de Briance et Joseph Mazabraud les animations « Récréasciences ».
Mais, nous avons été contraints, avec regret, compte tenu de la pandémie, d'annuler 2 de nos manifestations :

- Le « vide ta chambre », prévu en mars
- Le traditionnel « marché aux fleurs » du mois de mai

Maza'Val espère vivement que l'année 2021 pourra lui permettre de reprendre ses manifestations festives et très conviviales et surtout de nous retrouver pour « festoyer » dans la joie. En attendant des jours meilleurs, le bureau vous invite à prendre « bien soin de vous et de vos proches ».

Jumelage

20 ANS - UN LIVRE POUR MIEUX SE CONNAÎTRE

Pour leur 20e anniversaire, les comités de jumelage de Stavelot et Solignac vous proposent leur livre-anniversaire commun: “20 ans en 21”.

Cet ouvrage vous fera (re)découvrir Solignac, la Haute-Vienne, Stavelot et la Province de Liège.

Il vous retracera l’historique du jumelage de nos deux cités. Il vous plongera enfin dans les différentes rencontres organisées depuis 1996.

Au fil de 160 pages, vous voyagerez entre des récits, des témoignages, des hommages, des citations, des discours, des documents anciens, mais aussi des références littéraires et gastronomiques. Quelques 200 photos illustrent ce livre exceptionnel !

Disponible au prix de 30 €

L’ouvrage a été réalisé par plusieurs Stavelotains et plusieurs Solignacois, qui ont rassemblé, pendant trois ans, récits, photos et documents divers (voir le descriptif en annexe). En attendant de nous retrouver « en vrai », (re)plongeons-nous dans la belle aventure humaine commencée il y a vingt-cinq ans, et officialisée en 2001-2002. Faisons mémoire de nos rencontres, faisons revivre nos souvenirs, puisons-y des forces, préparons l’avenir. Merci et meilleures amitiés.

Pour l’équipe rédactionnelle, **Jean-Pierre LEJEUNE**

SOUSCRIPTION à communiquer par mail à Marie-Claude CARNOY (mc.carnoy@orange.fr) ou en appelant le 06 75 87 02 63

Prénom/Nom. . . . . .

Adresse : . . . . . .

Email : . . . . . .

commande . . . . exemplaire(s) de “20 ans en 21”,

Envoyer votre paiement à Marie-Claude CARNOY : 3, avenue du 11 novembre 87110 Solignac. ***Merci d’avance***

Foyer des Aînés

Bonjour à toutes et tous. COVID-19 est encore présent, il nous fatigue, son obstination est insupportable !!!

Mais il est là et nous devons prendre un maximum de précautions pour l’éviter.

Depuis un an, nous avons cessé nos réunions de jeux, car comment jouer aux cartes ou à un quelconque jeu de société en laissant un espace important entre les joueurs (certains diront comment jeter un oeil dans le jeu du voisin ?) ....

Et notre atelier chant, avec les mesures de distanciation, comment être ensemble et avoir cette résonnance commune si nécessaire aux choristes ?

Mais ne nous désespérons pas, COVID-19, lui, ne nous vaincra pas. Une « mini assemblée générale » réduite au bureau de l’association s’est tenue le 16 mars dernier. Il faut bien tenir les comptes de l’association et penser à un futur qui ne peut qu’être meilleur. Il a été décidé de... patienter !

Dès que les mesures sanitaires permettront des réunions les plus proches de la normale, nous reprendrons nos activités car notre association est en sommeil, mais pas complètement endormie.

Ah, un conseil : si vous ne l’avez pas encore fait allez donc vous faire vacciner ; ce n’est pas douloureux, peut-être un peu de fatigue, mais un cachet d’aspirine et tout est terminé. C’est la meilleure protection, j’ose dire la meilleure arme contre COVID-19 que nous, nous vaincrons !

À bientôt, en pleine forme.

La présidente
Josette LAFFITTE
laffitterojo@orange.fr

Les Cavaliers de la Briance

LES CAVALIERS DE LA BRIANCE PRÉPARENT LA SAISON 2021

Nous avons prévu 3 endurances :

- 3 et 4 juillet à Château-Chervix, dans la magnifique structure de l'open range. Épreuve SHF (jeunes chevaux) et de 20 à 100 km club et amateur.

Nous mettons tout en œuvre pour cette 1ere épreuve dans cette très belle structure et sur les chemins de la forêt de Fayat, endroit idéal pour organiser une belle endurance.

- 4 et 5 septembre, notre traditionnelle endurance à Solignac, connue pour son épreuve technique et vallonnée. Épreuve de 20 à 2x65 km en club et amateur.

Et pour clôturer cette saison :

- 26 septembre à Cognac-la-Forêt, 3è édition : des épreuves de 20 à 100 km seront proposées dans des chemins plutôt roulants.

D'ici là, n'hésitez pas à nous suivre sur Facebook et Instagram

@lescavaliersdelabriance.
Adeline DUMAS

Solignac en Balade

Solignac en balade est aujourd'hui comme bien des associations, dans l'impossibilité de réaliser ses activités. Chacun d'entre nous le sait, il était possible jusqu'à présent de faire de petites randonnées par groupe de 6, en respectant certaines règles liées aux recommandations gouvernementales. Vous pouviez également vous appuyer sur la fédération de randonnées qui donne des conseils via les sites internet. Certains d'entre vous en ont réalisé, et nous en sommes très heureux.

Depuis le 4 avril, nous sommes à nouveau confinés et il faudra attendre le 2 mai pour connaître les décisions gouvernementales.

Des bénévoles de Solignac en Balade ont participé, en cette fin d'hiver, au défrichage d'un bosquet sur les hauteurs de la rue de la République avec Christian Riboulet. Depuis, un cheminement est créé et un accès vers Leygat est possible en contrebas de la voie ferrée. Cette belle initiative permet désormais aux Solignacois de passer du haut de la rue de la République à Leygat par un chemin de terre. Merci à tous ces bénévoles et notamment Christian de s'être impliqués dans ce travail, pour le bien de tous les Solignacois. Nous espérons que, bientôt, nous pourrons nous retrouver sur les chemins. En attendant, nous comptons sur vous pour prendre soin de votre santé.

À très bientôt pour découvrir de nouvelles balades.

Jean-Pierre CHAZELAS
solignacenbalade@gmail.com

Judo club

Le judo club Val de Briance a, malgré toutes les nouvelles directives ministérielles sur le confinement durant la crise sanitaire, su s'adapter.

Gaylor, notre entraineur, a mis toute son énergie pour maintenir des activités. Bien sûr, nous avons adapté le judo et fait des activités à l'extérieur. Nous tenons à remercier la commune de Solignac pour le prêt du moulin afin de stocker nos tapis.

Merci aux parents d'avoir permis à leurs enfants de suivre les cours et ainsi de maintenir notre club. Merci pour les belles initiatives : création de bonhomme en mousse...

Merci aussi aux membres du Bureau Alexandra, Martine, Frédéric et Yannick de faire vivre notre club, en

étant réactifs à tous les changements de lieu, d'heures d'entrainement, des financements possibles pour le soutien au club, de l'attention portée aux familles et à leur demande.

Il n'est pas facile aujourd'hui pour les bénévoles que nous sommes, d'entretenir un lien afin de poursuivre et faire vivre le judo...qui est pour nous au coeur de nos préoccupations. C'est cela la culture judo, pouvoir se mettre à la disposition de tous et être accessible à tous.

La culture judo et « l'esprit maison » reposent sur un phénomène de sédimentation, au fil des générations, le partage, l'héritage de ces valeurs culturelles peuvent alors se faire au profit du plus grand nombre, mais sans que jamais ne soit diminuée la force du message culturel. En effet, si la culture est un patrimoine sans cesse enrichi dont on hérite et que les bénéficiaires transmettront à leur tour, la succession des partages n'affecte pas la teneur ni la quotité de cet héritage.

L'avenir à sa légende :

Aujourd'hui le judo est devenu un sport très populaire dans le monde. Cela ne doit pas nous faire perdre de vue que JIGORO KANO avait résumé son dessein ainsi « le judo est l'élévation d'une simple technique à un principe de vie ».

On peut admettre que ce principe de portée générale englobe, en fait, toutes les activités humaines. Ainsi « judo », dans le sens le plus large du terme, est une étude, un procédé d'entrainement applicable à l'esprit et au corps en ce qui concerne la direction de sa vie. Son intention n'était-elle pas aussi de promouvoir un moyen d'éducation nouveau, dont le principe était « la meilleure utilisation de l'énergie physique et mentale » ?

Le judo restant un tout comme l'avait si bien dépeint son fondateur « méthode d'éducation physique, intellectuelle et morale », aujourd'hui nous parlons de judo sportif et de judo éducatif ayant comme dénominateur commun un héritage culturel, porteur des principes essentiels et indissociables qui guident sa pratique, et des valeurs morales énoncées dans le code de conduite (code moral). Pourtant, le judo a toujours intrinsèquement des aspects sanitaires, utilitaires (être en forme, savoir chuter, se défendre) et par nature éducatifs.

Depuis sa création, le judo a su garder la notion de combat dans le sens de l'affrontement noble, avec en filigrane le symbolisme de la défaite ou de la victoire (avec IPPON qui met un terme définitif au combat) qui rappelle la dualité de la vie et la complexité des relations humaines.

Nous faisons tous face à une appréhension, une inquiétude, au doute de nos capacités, mais nous savons que sans l'autre nous ne sommes rien.

Nous expérimentons notre corps dans l'exercice de toutes les applications des techniques du combat. N'est-ce pas une très belle mise en scène de la condition humaine ?

La présidente
Fabienne DECONCHAT

Suite aux dernières informations dont nous disposons, les cours en extérieur sont maintenus sur les horaires communiqués le 24 mars, rappelés ci-dessous.
Tous les cours se déroulent au Moulin de Quatre, au bord de la Briance.

Mercredi
16h30 - 17h30 : judokas nés de 2008 à 2010
17h30 - 18h30 : judokas nés de 2011 à 2014

Jeudi
17h30 - 18h30 : judokas nés de 2014 à 2016

Vendredi
17h30 - 18h30 : judokas nés de 2004 à 2013 en deux groupes au même horaire : 2001 à 2013 - avant 2010

Dimanche
11h - 12h : taïso

Tennis

Quelques nouvelles du Tennis Club Val de Briance

Après la période hivernale où nos adhérents n'ont pu jouer, la pratique du tennis a pu reprendre dès le début du mois de mars. Nos adhérents ont ainsi pu profiter des terrains extérieurs des deux communes, pour le loisir, mais aussi pour les cours de tennis encadrés.

Si les compétitions officielles restent annulées actuellement, nous avons pu organiser des stages durant les vacances de printemps et des tournois ludiques sur des demi-journées, pour le plus grand plaisir des enfants. Merci aux adhérents du club qui nous ont aidés !

Les championnats par équipes sont suspendus depuis le mois de novembre, il n'est pas certain qu'ils puissent avoir lieu avant la fin de la saison.

Le tournoi du club reste programmé pour la deuxième quinzaine du mois d'août, son maintien dépendra de l'évolution de la situation sanitaire dans les mois à venir et des protocoles qui seront mis en œuvre par la FFT.

Comme l'an dernier, le club prévoit à nouveau de participer à l'organisation des Marchés des Producteurs cet été. Nous espérons donc qu'ils puissent se tenir, ce sont des moments que nous apprécions tous et saluons tout le travail qui a permis leur maintien l'été passé.

Nous remercions les municipalités pour l'entretien des terrains et la mise à disposition des infrastructures. Le projet de rénovation des terrains du Vigen est en cours, nous pourrons proposer aux adhérents plusieurs terrains de qualité dans des environnements des plus agréables.

Si vous souhaitez rejoindre notre club ou utiliser ponctuellement les terrains des deux communes, n'hésitez pas à nous solliciter, les différents contacts sont indiqués à la fin de cet article.

Les spécificités de notre sport ont permis sa reprise en extérieur. Toutes les pratiques sportives des clubs et associations des deux villages n'ont pas eu cette chance ou ont dû fortement s'adapter. Nous espérons que, dans un futur le plus proche possible, chacun puisse renouer avec ses loisirs habituels dans les meilleures conditions.

En vous souhaitant un bon été,
Le Tennis Club Val de Briance

Contacts :
tcvaldebriance@gmail.com
Facebook : Tc val de briance
06 12 58 32 14

Football : USSV

Bonjour,

La saison footballistique 2020-2021 est à nouveau marquée par la crise sanitaire. La saison blanche a été décrétée par nos instances.

Au-delà de l'aspect sportif, la vie associative est au ralenti. Nous avons été contraints d'annuler nos manifestations prévues en début de saison (repas, traditionnels tournois du 30 avril et du premier mai, fête relative aux 100 ans du club). Nous espérons évidemment pouvoir reprogrammer ces manifestations la saison prochaine.

Toutefois, nous avons continué à travailler pour assurer la pérennité du club et nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de nos partenaires publics et privés pour leur engagement à nos côtés. Nous remercions et félicitons l'ensemble de nos licenciés pour leur mobilisation pendant cette période, pour pratiquer un football adapté aux consignes sanitaires mais aussi pour leur investissement dans la conception et la vente des calendriers « spécial 100 ans » et pour leurs contributions nombreuses lors de notre premier « concours » de dessins.

Nous avons continué de proposer chaque semaine des séances d'entrainement dans le respect des gestes barrières et des protocoles soumis par nos instances. Un grand merci aux éducateurs et dirigeants qui ont animé ces séances.

Cette situation de crise ne sera pas sans impact sur la vie du club, tant sur le plan sportif qu'associatif. Le bénévolat était déjà en souffrance et il va nous falloir être inventifs et attractifs pour mobiliser à nouveau. Aussi nous préparons déjà la saison prochaine avec comme ambition assumée la volonté de faire ou plutôt de refaire de l'USSV un club familial, une association où on aime passer du temps et se retrouver. Pour cela, nous lançons un appel à toutes les personnes intéressées par le football et/ou la vie associative et plus particulièrement à toutes les personnes qui ont oeuvré pour ce club centenaire. Nous avons besoin de vous, de votre histoire, de vos expériences, de votre savoir-faire. Nous accueillerons les bras grands ouverts toute personne qui souhaite partager notre vie associative, quels que soient le niveau et les capacités d'investissement.

Pour finir, je vous souhaite des jours meilleurs et un retour progressif à une vie plus apaisée qui laisse place à beaucoup de convivialité et de temps partagés.

Pour tout renseignement : 06 83 50 32 42

Amitiés sportives

Marché de Solignac

Tous les jeudis matin de 8h00 à 12h30 à Solignac sur la place Georges

- **La poissonnerie Eric Louis**, vient de Charente-Maritime et ses produits frais proviennent directement de la criée (**photo 1**).
- **Le Tour du Bocal** est présent avec ses fruits et légumes de saison, épicerie en vrac et produits locaux (**photo 2 et couverture**).
- **Aurel fromagerie** propose une grande variété de fromages aux saveurs différentes : affinés, secs ou encore aromatisés aux herbes et aux épices (**photo 3**).
- **L'apiculteur Cédric**, propose la vente de miel provenant de ruchers situés en Haute-Vienne et dont la production et la transformation sont 100% locale (**photo 4**).
- **Le traiteur Rathan** prépare des plats de cuisine indienne (**photo 5**).

Dubreuil, a lieu un marché hebdomadaire de produits frais.

Nos commerçants, artisants et entreprises

LES COMMERCES D'ALIMENTATION

Alimentation générale Mini Market
30, av. St Éloi
Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi de
7H à 13H15 et de 15H à 21H
Dimanche et jours fériés de 8H à 13H15
Tél : 05 55 00 48 97

Etablissement Brujaud
Boucherie-charcuterie-traiteur
5, rue François Perrin
Tél : 05 55 00 50 18

Ludovic Lafarge
Boucherie-charcuterie-traiteur
59, av. St Éloi
Tél : 05 55 00 51 34 – 06 83 74 06 45
ludoviclafarge87@gmail.com

Pizzaïolo - Christophe Denis
Les mardis après-midi
sur la place de Solignac
Tél : 06 81 07 63 49

Matthieu Guilliano
Boulanger – Pâtissier
84, av. Saint-Éloi
Tél : 05 55 48 67 09
Courriel : boulangerieguilliano.com

Restaurant Le Quatre
1, place de la Briance
Tél : 05 87 41 70 65
restolequatre@gmail.com
restaurant-le-quatre.business.site

AUTRES COMMERCES

Le Parvis
Bar – tabac – presse
Française des Jeux – snack
Pascal Meynard
62, av. Saint-Éloi
Tél : 05 55 44 75 11

LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

Électricité générale
Valéry Laboute
Les Gallands
Tél : 05 55 48 92 64 ou 06 83 82 83 17

SOLELEC
Entreprises d'électricité générale
58, av. St Éloi
Tél : 07 68 66 19 95
solelec-electrician.business.site

Plomberie chauffage Ets Plassard
Dépannage et installation, salle de bain, chauffage Villebon
Tél : 06 79 65 49 70
solignac.plomberie@gmail.com

Allo Plomberie 87
Grégory Lemarchand
Plomberie, chauffage, dépannage et installation
8, Lotissement Saint Éloi
Tél : 06 70 32 78 49
alloplomberie87@gmail.com

IPS Rénovation
Isolation, plâtrerie, services
Philippe Domingues : 06 79 95 43 75
Laurent Supplisson : 06 72 71 72 11

Bâti Saint-Éloi
Nicolas Merlin
Maçonnerie, restauration et construction traditionnelle, couverture
Restauration et création de caveaux funéraires
Tél : 06 73 27 08 61
nicolasmerlin84@gmail.com

RPGP Façades Paulo Ramos
Isolation extérieure, bardage, enduit, menuiserie extérieure
Tél : 06 46 30 67 79
rpgp42@gmail.com
www.rpgp-façades-isolation.fr

SOLIBAT 87
Entreprise multiservices : petite maçonnerie, façade, carrelage, isolation
José Fernandes - Les Gallands
Tél : 06 98 67 22 23
solibat87@sfr.fr

Cabinet ARCHITEA de Limoges
Le Réseau de l'aménagement et de la rénovation
Thomas Roux - Moulin de Gravataud
Tél : 06 20 91 09 17
t.roux@architea.fr
www.architea.fr
www.architea-habitat.fr

AUTRES ENTREPRISES

Ils sont experts, créateurs, spécialistes et c'est à Solignac qu'ils ont créé leur entreprise.

Articles de pêche LEGOBELEUR
Fabricant de leurres et accessoires pour la pêche.
Tél : 06 24 39 81 60
www.legobeleur.fr
Courriel : contact@legobeleur.fr

BC MOTO
Vente-réparation toutes marques
28, av du 11 novembre
Du mardi au samedi
De 9H à 12H et de 14H à 19H
Tél : 05 55 00 57 99
Fax : 05 55 00 45 87
www.bcmoto.fr

BOUQUINISTE ENVI2LIRE
Achat & vente de livres anciens et d'occasion
Tél: 06 09 69 26 63
www.envi2lire.fr

CABINET Riboulet, experts associés
Expertise forestière, Ingénierie, Formation, Négociation forestière
Siège : Leygat
Tél : 05 55 32 04 19
Fax : 05 55 50 17 33
cabinet.riboulet@wanadoo.fr
www.cabinetforestier-riboulet.com

CERAMIC FORUM SARL
Expertise et équipement de la technologie céramique et environnementale
Bert Wynbelt - La Pastorale
Tél : 06 09 61 89 35
Fax : 05 55 48 92 73
Info@CeramicForum.com

ÉLEVAGE D'ACY
Centre équestre, poney-club dès 4 ans, débourrage, élevage et vente de chevaux de sport
Les Vignes
Tél : 05 55 00 98 37
Fax : 05 55 34 74 48
eb@acl87.fr

Graphothérapeute et expert en écritures
Florence Montalescot
60, av. Saint-Éloi
Tél : 06 10 61 91 98

SOLIBIO SARL
Fabrication et commercialisation d'écoproduits pour la personne, les animaux et la maison (savons, insecticides naturels, produits d'entretien et d'hygiène, huiles alimentaires...)
98, av. St Éloi
Tél : 05 55 00 63 43
Fax : 05 55 00 65 70
contact@solibio.com
www.solibio.com

LC GRAPH &WEB
Laurent Caillaud. Création de sites internet
Développement d'applications mobiles iOS et androïd. Graphismes (logos, identité visuelle, supports de communication)
La Jouvie 87110 Solignac
contact@lcgraphandweb.com

BIEN-ÊTRE – BEAUTÉ SOIN DU CORPS

Réflexologie plantaire, adultes et enfants
Delphine Ribierre
Bois de Maury
Tél : 06 75 50 99 51
d.ribierre@hotmail.fr

Esthéticienne THAIS
3, place G. Dubreuil
Tél : 07 78 00 41 58

ÉLECTROMÉNAGER

Dépannage électroménager EURL
Olivier Bodet
54, av. Saint-Éloi
Tél : 05 55 00 48 71
Fax : 05 55 00 59 15

IMMOBILIER

Conseillère indépendante SAFTI
Vente, achat, estimation gratuite de votre bien.
Agnès Pénicaud
Tél: 06 25 32 65 68
agnes.penicaud@safti.fr

SERVICES

La cabane d'Olivier
Petits travaux de jardinage, bricolage et décoration, manutention.
Olivier Ribierre
Bois de Maury
Tél : 06 98 97 98 07
olivier.ribierre@hotmail.fr

Coaching de vie pratique
Bricolage, travaux, maison à vendre, rangement, informatique, gestion.
Jef Gosse
Bois de Maury
Tél : 06 07 69 40 86
moncoach87@gmail.com

Manifestations

JUIN

Du 14 juin au 18 juillet :
Exposition de créations porcelaine de Madame Claude Limousin-Prinsi, à la salle de la fanfare.

JUILLET

Les 2, 16 et 30 juillet :
Marchés de Producteurs de Pays de Solignac, dans les jardins de l'Abbaye.

Du 8 au 11 juillet :
Théâtre tsigane Djungalo Teatro, spectacles en extérieur (lieu à préciser)

Du 10 juillet au 31 août :
2 expositions organisées par Soli'Art au Moulin de Quatre.

Le 16 juillet :
Feu d'artifice au Vigen

Du 20 juillet au 31 août :
Boutiques éphémères, créations artisanales locales organisées par l'association Soli'Art à la salle de la fanfare.

29 juillet à 20h :
L'association 1001 Notes propose le concert d'Astrig Siranossian (violoncelle) et Nathanaël Gouin (piano), dans l'Abbatiale.

Le 30 juillet :
À partir de 20h : l'animation Trame Nocturne se déroulera aux abords du Moulin de Quatre pour la découverte des chauves-souris, avec écoute et projection de vidéos. À partir de 22h, le public se déplacera sur le terrain derrière Solibio (accès fléché) pour l'animation astronomie qui commencera vers 22h30 (10-12 télescopes seront installés pour l'occasion).

AOÛT

Les 13 et 27 août :
Marchés de Producteurs de Pays de Solignac, dans les jardins de l'Abbaye.

Le 21 août à 16h :
L'association La Follembûche propose l'Opérette Surprise dans les jardins de l'Abbaye.

SEPTEMBRE

Les 4 et 5 septembre :
Les Cavaliers de la Briance organisent leur traditionnelle endurance à Solignac.

5 septembre :
Vide greniers de Solignac

NOVEMBRE

Le 6 novembre :
« L'huître en fête » s'installe dans les jardins de l'Abbaye.

Photo Mystère

Pouvez-vous localiser ce petit détail de notre village ?

Réponse dans la prochaine édition . . .

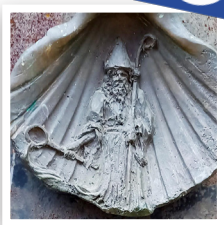

Amateurs de photographies !

Afin de faire partager la richesse de notre patrimoine tant architectural que paysager, la commune sollicite les habitants amateurs de photos à nous faire parvenir leurs plus belles réalisations. Elles pourront être utilisées et publiées afin de promouvoir les atouts du village et de ses environs.

Ces photos doivent être prises à partir des chemins de la commune non privés et le lieu de la prise de vue doit être accessible au moins par des marcheurs. Paysage, bâti, faune, flore, laissez-vous guider par votre imagination.

Jeunes et moins jeunes, nous comptons sur votre participation, tous à vos appareils (ou smartphones) !

Conditions de participation :
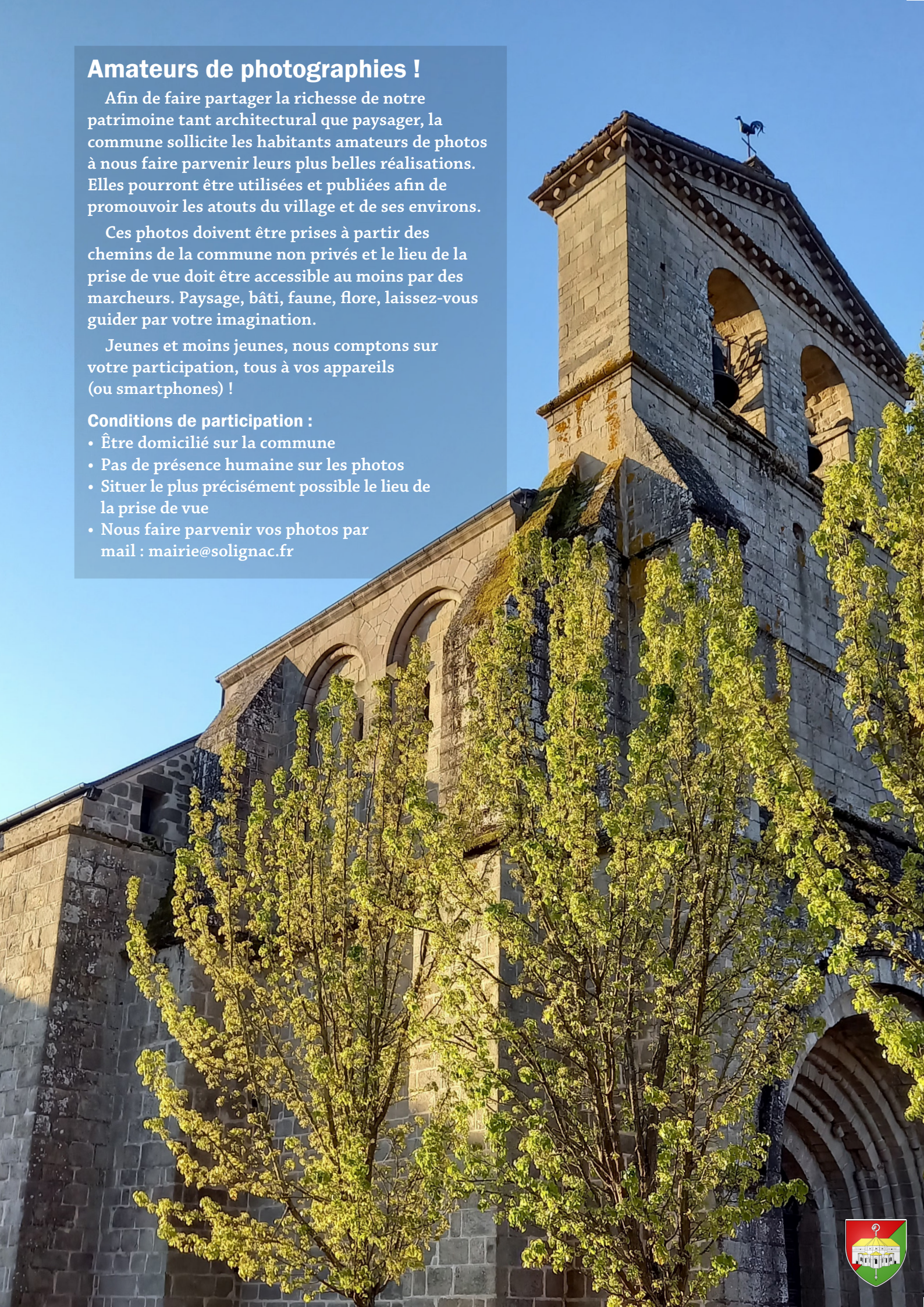
- Être domicilié sur la commune
- Pas de présence humaine sur les photos
- Situer le plus précisément possible le lieu de la prise de vue
- Nous faire parvenir vos photos par mail : mairie@solignac.fr